

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 05 DÉCEMBRE 2023

Le mardi 05 décembre 2023 à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BERTRAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal le : 27 novembre 2023

**PRÉSENTS** : BERTRAND Jean Michel, BOULET Brigitte, AIX Cécilia, LEFEVRE Pascal, MOREAU Jean-Pierre, GUILLARD Gérard, OLIVEIRA DA SILVA Jade, COSSIAUX Laurence, TAMISIER Guy, THIOLIERE Franck, CATINAUD Gérard et PINAULT Joëlle.

**ABSENTE REPRÉSENTÉE** : Mme BOULERT Sophie a donné procuration à M. BERTRAND Jean Michel

**ABSENTS EXCUSÉS** : FRUGIER Vincent et Frédéric DEBRAS

Secrétaire de séance : Joëlle PINAULT

La séance a débuté à 19h05.

Le quorum est atteint.

**- Lecture de l'ordre du jour : approuvé par tous**

**- Approbation du compte rendu de la séance du 17 octobre 2023**

**Dossiers traités par les élus et informations diverses :**

- 1) Une réunion prévue le samedi 9 décembre 2023 avec les propriétaires de la Ferme de Maillofargueix est reportée
- 2) Une réunion est prévue le mardi 19 décembre 2023 avec le président du syndicat de l'Ardour à 18h30 à la Mairie
- 3) Installation d'ombrières sur une partie du parking du village vacances.

\*\*\*\*\*

**2023.100 – Attribution de compensation**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de modifier le montant de la compensation fixé après révision soit : 52 451,17 €.

Approuvé à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**2023.101 – Renouvellement de la convention d'occupation du domaine public pour l'implantation du container de collecte textile**

Convention reconduite pour une durée de 5 ans.

Approuvé à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**2023.102 – Vote subvention exceptionnelle à la coopérative de l'école de Bersac**

Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Coopérative de l'école de Bersac-sur-Rivalier d'un montant de 590 €.

Accord à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**2023.103 – Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEEnR)**

Monsieur le Maire expose la possibilité offerte par l'article 15 de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables de définir des zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables (ZAEEnR) dont l'objectif est d'identifier des zones souhaitées par la commune pour le développement de projets EnR et ainsi faciliter leur développement.

Le projet en cours de développement en matière d'EnR sur la commune ; les ZAEEnR doivent être identifiées par type d'énergie renouvelable.

Approuvé à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**2023.104 – Avenant à la convention de gestion du contrat groupe CNP-SOFAXIS**

Les frais de gestion du contrat groupe « Relyens » passent de 3 % à 1 % du montant de la prime d'assurance versée par la collectivité. Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer l'avenant n° 1 à la convention de gestion du contrat groupe CNP-SOFAXIS.

Accord à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**2023.105 – Compétence « entretien des chemins » par la Communauté de Communes ELAN**

Cela concernerait le sentier PDIPR « **La Pierre du Loup** ». Dans l'exercice de cette compétence, ELAN gèrerait tout l'entretien (élagage, débroussaillage, tonte..., réfection des linéaires, suivi des balisages) de cet itinéraire sur les portions identifiées par leurs services.

Accord à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**2023.106 – Création d'un poste de conseiller municipal délégué**

Création d'un poste de conseiller municipal délégué à la mise à disposition pour gérer les associations (compétence partagée en suppléance avec M. GUILLARD Gérard – Adjoint), ainsi que le suivi des travaux de ménage dans les bâtiments communaux (village vacances, foyer, gîte, dojo, etc).

Accord à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**2023.107– Nomination d'un conseiller municipal délégué**

M. Pascal LEFEVRE est élu à la majorité des suffrages exprimés, conseiller municipal délégué pour gérer les associations (en tant que suppléant de M. GUILLARD Gérard - Adjoint) ainsi que le suivi des travaux de ménage dans les bâtiments communaux.

Accord à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**2023.108 – Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 – budget commune**

Accord à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**2023.109 – Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 – budget AEP**

Accord à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**2023.110 – Décision modificative budget commune**

Accord à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**2023.111 – Modification d'un contrat CDD pour accroissement temporaire d'activité en contrat permanent**

Agent à temps complet pour le service technique.

Accord à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**2023.112 – Modification des tarifs de la cantine scolaire au 01/01/2024**

Rajout du tarif de **4,90 €** pour les personnes qui effectuent un service civique sur le territoire de la commune et qui souhaitent prendre leur repas au restaurant scolaire.

Approuvé à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**2023.113 – Acquisition d'un terrain privé au profit de la commune**

Acquisition d'un terrain cadastré section D n° 0485 d'une surface de 1 230 m<sup>2</sup> situé au lieu-dit « La Goutte » pour un projet d'implantation d'une station de traitement des eaux usées du village de Le Neychat.

Accord à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**2023.114 – Motion relative à l'implantation d'une permanence d'assistante sociale au collège**

Pour l'équilibre de l'établissement, le collège demande de toute urgence l'implantation d'une permanence d'assistante sociale pour faire face notamment aux démarches administratives nécessaires pour obtenir les aides.

Approuvé à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**2023.115 – Motion relative à la création d'un poste de professeur documentaliste à plein temps au collège**

Le collège estime que les élèves ne lisent plus suffisamment. Or, le cœur même de l'éducation artistique et culturelle dans les établissements scolaires reste le CDI. C'est pourquoi le collège demande la création d'un poste à plein temps de professeur documentaliste pour la prochaine rentrée.

Approuvé à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**2023.116 – Adhésion au syndicat de l'Ardour pour la gestion de l'eau potable**

L'adhésion au syndicat assurera les interconnexions entre les communes qui connaissent un problème d'approvisionnement où le manque d'eau se fait le plus sentir.

Accord à l'unanimité

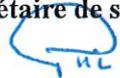
\*\*\*\*\*

**Questions diverses :**

- La prochaine date des vœux du Maire n'est pas encore fixée.
- La facture d'énergie électrique - montant prévisible d'environ 70 000 € pour l'année 2023 alors que nous étions à environ 40 000 € en 2021
- La facture combustible - montant prévisible d'environ 23 000 € pour l'année 2023 contre 17 000 € en 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le secrétaire de séance

  
PINAULT Joëlle

  
Le Maire,  
**BERTRAND Jean Michel**  
